



## CHARTRE COMMUNE DU RESPECT D'AUTRUI

*La Charte du Respect d'Autrui concerne toute la communauté ESSEC, individuellement et collectivement. Sur tous nos campus, quel que soit son statut - étudiant, professeur, intervenant, collaborateur, partenaire - chacune et chacun est amené à en prendre connaissance, à la comprendre, à y souscrire, à la pratiquer et à la respecter en toute occasion.*

*Cette charte a été élaborée collectivement à la suite d'un processus de consultation interne et externe. Elle est sujette à évoluer avec le temps.*

*Au-delà du texte qui traduit les valeurs de l'ESSEC et requiert leur respect, un processus global a été construit afin de sensibiliser par tous les moyens notre communauté, mais aussi en cas de nécessité, accueillir le signalement d'une victime, la soutenir, la protéger de notre mieux et sanctionner toute personne autrice de la faute, dans le respect du principe de proportionnalité.*

**La Communauté ESSEC partage entre autres valeurs celle du Respect d'Autrui.**

La Charte du Respect d'Autrui est une **charte de bonne conduite** qui promeut le respect des idées de chacun et chacune, de ses propos et de son intégrité physique et mentale sur les campus ESSEC, ainsi qu'en dehors du cadre académique.

Il convient que **tous et toutes** adhèrent aux principes de comportement suivants et s'engagent à les observer :

- **Adopter une attitude bienveillante envers autrui dans tous les cadres d'activités : académiques, pédagogiques, évènementiels, festifs, professionnels et sur les réseaux sociaux.**
- **Respecter la prise de parole de chacun et chacune lors de travaux de groupes, de réunions d'équipe, d'évènements sur les campus ; ne pas couper brutalement la parole, ne pas crier sur quelqu'un, parler lorsque c'est son tour, veiller à ce que l'autre puisse effectivement s'exprimer.**
- **Respecter les opinions, les valeurs et l'identité d'autrui dans ses différences (sexe, orientation sexuelle (LGBT), âge, origine, langue, religion, opinion, affiliation politique, etc.).**
- **Eviter tout propos intolérant, sarcastique ou méprisant.**
- **Ne pas tenir de propos injurieux, insultants, déplacés, grossiers et tout particulièrement éviter les propos sexistes et/ou salaces et les comportements déplacés.**
- **Ne pas harceler qui que ce soit ni moralement, ni sexuellement, étant entendu que c'est le ou la destinataire du propos ou comportement qui est à même de juger, s'il ou elle le ressent comme insultant ou déplacé ou inapproprié.**

**Afin de faire vivre ces principes de respect d'autrui au quotidien, chaque étudiant et chaque étudiante s'engage également à :**

**1. Être responsable dans l'exercice de sa sexualité**

- Respecter les sexualités, les orientations sexuelles, les opinions et les désirs de chacun et chacune de ses camarades.
- S'assurer du consentement de sa / son / ses partenaire(s) avant un rapport sexuel, respecter sa liberté de décision ;
- Redoubler de vigilance dans un cadre festif afin de s'assurer du bon consentement de chacun et chacune à tout acte sexuel quel qu'il soit, et a fortiori lorsque les personnes sont sous l'emprise de l'alcool.

**2. Informer & orienter**

- Témoigner des situations injustes, choquantes ou discriminantes,
- Tenter de convaincre toute victime d'alerter l'école, sinon faire remonter directement l'information à une personne référente Respect d'Autrui, qui s'engage à respecter l'anonymat si celui-ci est demandé ou via la plateforme de signalement dédiée ;
- Être vigilant lors des moments festifs de l'année (intégration, parrainage, recrutements associatifs, soirées BDE) et vérifier avant ces événements que chaque étudiant et étudiante a bien eu connaissance et intégré les principes de la Charte du Respect d'Autrui.
- Le BDE et les président.es d'association ont la responsabilité de s'assurer du bon déroulement des événements qu'ils et elles organisent, qu'ils soient ouverts à tous ou réservés à leurs membres.

**3. Réagir & Intervenir**

- Intervenir lorsqu'il ou elle est témoin d'un propos déplacé à l'égard de quiconque (en lien avec son sexe, orientation sexuelle, origine, religion, affiliation politique, etc.), d'un propos vexant, d'un harcèlement sexuel, d'une agression morale ou physique. S'interposer et aider la victime potentielle.
- Ne pas hésiter à alerter les services compétents dont la Police ou le Samu pour gérer la situation en urgence.
- Effectuer systématiquement un signalement pour une situation problématique dont il ou elle est témoin ou victime sur la plateforme de signalement en ligne de l'ESSEC ou auprès d'une personne référente Respect d'Autrui qui pourra accompagner cette démarche.
- Indiquer à la victime qu'elle a accès à un soutien psychologique auprès de la cellule médico-psychologique de l'école.

*La Charte du Respect d'Autrui est diffusée par l'ESSEC auprès de l'ensemble de son personnel et de sa communauté étudiante, qui s'engagent à en respecter toutes les dispositions.*